COMMUNE DE LIGUGÉ

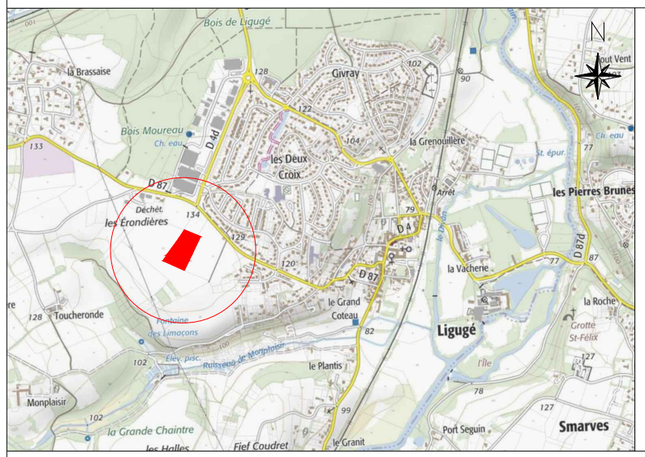
Lotissement " Fief du Pilier 2 "

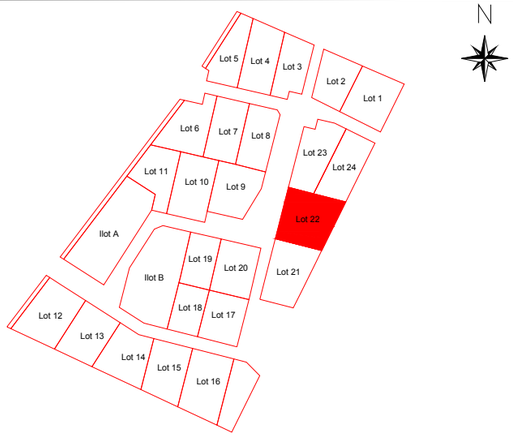
Lieu-dit " Fief du Pilier "

Permis d'aménager approuvé par l'arrêté municipal n° PA 86133 24 X0001 en date du 16/06/2025

PLANS DE SITUATION

(sans échelle)





LÉGENDE :

Borne OGE existante

Limite de propriété

Accès automobile devant permettre le stationnement extérieur (pas de garage) de deux véhicules :
- Largeur de l'accès : 5.00 m minimum et 6.00 m maximum, mesurée perpendiculairement à la limite latérale du lot.
- Profondeur de l'accès : 5.50 m minimum.
- Emplacement figé. Pas d'autre accès automobile autorisé.

Emprise au sein de laquelle la construction d'habitation doit être implantée.
En dehors de cette emprise, seules les annexes et les extensions sont autorisées avec une hauteur limitée à 3.50 m, mesurée au point le plus haut de la construction, et une surface maximum de plancher autorisée de 20 m² (toutes constructions confondues, hors piscine).

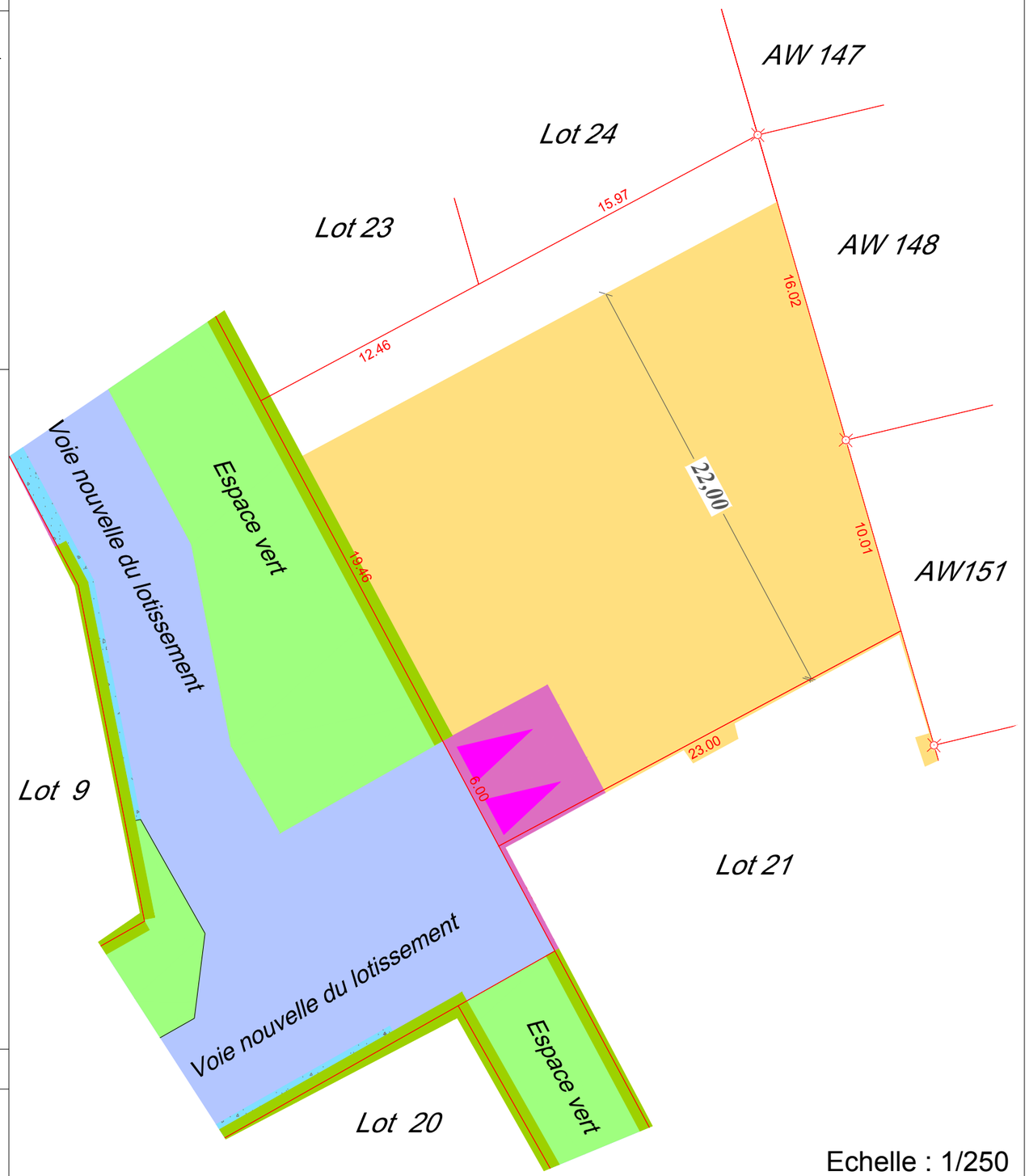
Si une clôture est édifiée, elle devra être constituée d'un grillage (mais pas d'une grille soudée en panneaux) d'une hauteur de 1,20 m maximum implantée à l'alignement de la voie ou de l'emprise publique. Le grillage devra être doublé d'une haie mixte ou de plantes grimpantes et la clôture devra obligatoirement posséder un soubassement maçonné (de 20 cm maximum). Le soubassement doit rester perméable pour permettre le passage des petits mammifères.

PLAN DE VENTE DU LOT n°22

Superficie : 655 m²

Référence cadastrale : AW n°247p

Surface de plancher : 200 m²



ABSCISSE GEO-CONSEIL

Société de Géomètres-Experts - Bureau d'études V.R.D.

Dressé par le cabinet ABSCISSE GÉO-CONSEIL
anciennement Cabinet Biget - Saux et Cabinet Merle

3, Rue des Courlis - BP26
86281 SAINT-BENOIT Cedex
TEL : 05.49.01.37.77 FAX : 05.49.01.78.88
Email : contact@abscisse-gc.fr

16, Grand' Rue
86500 MONTMORILLON
TEL : 05.49.91.16.55 FAX : 05.49.01.78.88
Email : montmorillon@abscisse-gc.fr

DOSSIER: 23286-2 | LE 20/06/2025